

XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX



MEDEPRO

USUMBURA

35408/SM votre 257 du quatre stop supérieure
actuelle ignore si subside gouvernement fut
accordé pour construction en 1929 couvent soeurs
blanches stop soeur Roseline représentante
légale à Bukeye est en mesure donner renseigne-
ment

TERRITOIRE ASTRIDA

F l'Administrateur Territorial

ASTRIDA

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized initial 'R' followed by a cursive flourish.

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications



à h. m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T.

EXPLICATIONS

des abréviations admises pour les
indications service taxées

- RP Réponse payée
- D Télégramme urgent
- LC Télégramme différé
- DLT Lettre télégramme
- CR Accusé de réception
- TC Cotatonnement

Voie d'acheminement;

Indications de service taxées : *ctt.*

Adresse :

territoire étuda

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique. (Décret du 8 juillet 1895)

Déposé à

MOA

le

4

à

11

h.

10

m.

N°

036

21

mots.

*25704 puerie vous informer et
me eaher si sours blanche
avoir touché jadis subside pour
construction couvent stop*

*R. 5-2-49 a
m:bi*

*Priver de sours, medepw.
L'ennig-ous me donner le renseignement
demandé*

Respectueusement

[Signature]

Soeurs Missionnaires de N. D. d'Afrique

INSTITUT S^t JEAN

ASTRIDA (Ruanda-Urundi)

Monsieur,

Je ne ~~peux~~ donner
aucun renseignement au sujet des
subsides. S'il s'agit de l'institut
S^t Jean, il faudrait vous adresser
à : Soeur Roseline Bukere (Urundi)
Il me semble qu'il s'agit plutôt
de la maison des Soeurs de la
Mission. Peut-être M^{lle} Lucile
pourrait elle vous renseigner.

Respectueuses salutations.

S^{rs} Pierre de Perou